



AVIS DE RÉUNION

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 29 MAI 2024

Les actionnaires de la société **CIMENTS DU MAROC**, société anonyme au capital de 1 443 600 400 dirhams et dont le siège social est au 621, boulevard Panoramique, Casablanca, immatriculée au Registre de Commerce de Casablanca sous le n°70.617 (la « Société »), sont convoqués en **Assemblée Générale Ordinaire Annuelle** qui se tiendra :

À l'hôtel Hyatt Regency Casablanca le mercredi 29 mai 2024 à 10 heures.

En vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux comptes
- Approbation des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2023
- Affectation du résultat
- Approbation du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 56 de la loi 17/95 relatives aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée (la « Loi »)
- Quitus aux administrateurs
- Ratification de la nomination de M. Severin Weig en tant que nouvel administrateur
- Constatation de l'expiration du mandat d'administrateur de M. Ahmed Nakkouch
- Nomination de Mme Sonia Mezzour en tant que nouvel administrateur indépendant
- Constatation de la démission de M. Yassine Haddaoui en tant qu'administrateur et décision de ne pas pourvoir à son remplacement
- Renouvellement du mandat de M. Mohamed Chaïbi en tant qu'administrateur
- Renouvellement du mandat de Mme Amina Figuiqui en tant qu'administrateur indépendant
- Renouvellement du mandat de la société Heidelberg Materials Italia Cementi SPA en tant qu'administrateur
- Fixation du montant des jetons de présence
- Questions diverses
- Pouvoirs en vue des formalités légales

Il est à rappeler que les actionnaires peuvent assister à cette Assemblée Générale sur simple justification de leur identité, à condition, d'être inscrits sur les registres sociaux cinq (5) jours avant l'Assemblée Générale s'ils sont titulaires d'actions nominatives, ou de déposer au siège social cinq (5) jours avant

l'Assemblée l'attestation de blocage de leurs actions délivrée par un établissement agréé, s'ils sont titulaires d'actions inscrites en compte.

Tous les actionnaires quel que soit le nombre d'actions qu'ils détiennent ont le droit d'assister à l'Assemblée Générale. Par ailleurs, les administrateurs indépendants ont également le droit d'assister à l'Assemblée Générale sans voix délibérative.

Les documents requis par la Loi en ce compris le formulaire de vote par correspondance sont mis à la disposition des actionnaires au siège social et sont publiés sur le site Internet de la Société sur le lien suivant : <https://www.cimentsdumaroc.com/fr/assemblees-generales>.

Les actionnaires réunissant les conditions exigées par la Loi, disposent d'un délai de dix (10) jours à compter de la publication du présent avis pour demander l'inscription de projet de résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale. Leurs demandes doivent être déposées ou adressées au siège social contre accusé de réception.

Un actionnaire peut se faire représenter par un autre actionnaire justifiant d'un mandat, par son conjoint ou par un ascendant ou descendant ainsi que par toute personne morale ayant pour objet social la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières.

Les actionnaires désirant voter par correspondance devront se procurer le formulaire correspondant sur le lien précité. Ledit formulaire de vote doit être accompagné de l'attestation de blocage des actions et d'une copie de la pièce d'identité du signataire du formulaire. Ces documents doivent être adressés par courriel, à l'adresse assemblees-generales@cimar.co.ma, au moins deux (2) jours francs avant la tenue de l'Assemblée Générale.

Il n'est tenu compte, pour le calcul du quorum, que des formulaires qui ont été reçus par la Société dans le délai susmentionné. Les formulaires ne donnant aucun sens de vote ou exprimant une abstention ne seront pas pris en considération pour le calcul de la majorité des voix. Le formulaire de vote par correspondance adressé à la Société pour une Assemblée vaut pour les Assemblées successives convoquées avec le même ordre du jour. Tout actionnaire souhaitant voter par correspondance ou par procuration n'aura pas la possibilité de choisir un autre mode de participation à l'Assemblée, une fois le formulaire de vote par procuration ou par correspondance reçu par la Société.

Il est précisé que conformément aux dispositions de l'alinéa 3 de l'article 122 de la Loi, le présent avis de réunion vaudra avis de convocation dans le cas où aucune demande d'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour de cette Assemblée n'aurait été reçue dans les conditions de l'article 121 de la Loi.

TEXTE DES PROJETS DE RÉSOLUTIONS

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2023, approuve expressément les états de synthèse tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports, se soldant par un bénéfice net comptable de **981 648 303,57 MAD**.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat ci-dessus approuvé, soit le bénéfice net de **981 648 303,57 MAD** ainsi qu'il suit:

Bénéfice net comptable :	981 648 303,57 MAD
Augmenté des réserves facultatives :	385 952 755,96 MAD
Soit un bénéfice distribuable de :	1 367 601 059,53 MAD
Dividendes aux actionnaires	866 160 240,00 MAD
(soit 60 dirhams par action)	
Au compte réserves facultatives :	501 440 819,53 MAD
Les dividendes bruts, ainsi fixés à 866 160 240,00 MAD , seront payables à compter du 15 juillet 2024.	

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, sur les conventions relevant de l'article 56 de la Loi, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

Par suite de l'adoption des résolutions précédentes, l'Assemblée Générale confère aux administrateurs quitus définitif, et sans réserve, de leur gestion pendant l'exercice dont les comptes ont été ci-dessus approuvés.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la nomination de M. Severin WEIG en tant qu'administrateur décidée par le Conseil d'Administration en date du 4 janvier 2024 par suite de la démission de M. Matteo ROZZANIGO et ce, pour la durée restant à courir du mandat de ce dernier, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2024.

L'Assemblée Générale décide, conformément à l'article 49 de la Loi, de ratifier la nomination de M. Severin WEIG en tant qu'administrateur.

SIXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale constate que le mandat de M. Ahmed NAKKOUCH en tant qu'administrateur indépendant expirera à l'issue de la présente Assemblée Générale et décide de nommer en remplacement Mme Sonia MEZZOUR en qualité d'administrateur indépendant, et ce, pour une durée de deux ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2025.

SEPTIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de M. Yassine HADDAOUI de son mandat d'administrateur intervenue en date du 4 mars 2024 et décide de ne pas pourvoir à son remplacement.

HUITIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale constate que le mandat de M. Mohamed CHAÏBI en tant qu'administrateur expirera à l'issue de la présente Assemblée Générale et décide de le renouveler pour une durée de deux ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2025.

NEUVIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale constate que le mandat de Mme Amina FIGUIQUI en tant qu'administrateur indépendant expirera à l'issue de la présente Assemblée Générale et décide de le renouveler pour une durée de deux ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2025.

DIXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale constate que le mandat de Heidelberg Materials Italia Cementi SPA en tant qu'administrateur expirera à l'issue de la présente Assemblée Générale et décide de le renouveler pour une durée de deux ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2025.

ONZIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide de fixer à 2 060 000 MAD bruts le montant maximum des jetons de présence à répartir entre les administrateurs sur décision du Conseil d'Administration.

DOUZIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une expédition, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir les formalités prescrites par la loi.

Le Conseil d'Administration



COMPTES SOCIAUX AU 31 DÉCEMBRE 2023

BILAN ACTIF (Modèle normal)

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023				
ACTIF	Brut	Amortissements et provisions	Net	EXERCICE PRÉCÉDENT Net
IMMOBILISATIONS EN NON VALEURS (A)	50 576 988,46	29 094 930,50	21 482 057,96	22 759 906,13
• Frais préliminaires				0,00
• Charges à répartir sur plusieurs exercices	50 576 988,46	29 094 930,50	21 482 057,96	22 759 906,13
• Primes de remboursement des obligations				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (B)	328 549 114,23	9 517 911,44	319 031 202,79	319 025 061,11
• Immobilisation en recherche et développement				0,00
• Brevets, marques, droits et valeurs similaires	10 185 478,77	9 517 911,44	667 567,33	661 425,65
• Fonds commercial	318 363 635,46		318 363 635,46	318 363 635,46
• Autres immobilisations incorporelles				0,00
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (C)	8 165 028 618,61	6 668 216 329,56	1 496 812 289,05	1 529 420 841,62
• Terrains	194 723 792,97		194 723 792,97	194 723 792,97
• Constructions	1 641 641 674,93	1 217 593 587,17	424 048 087,76	447 637 949,72
• Installations techniques, matériel et outillage	5 963 118 524,77	5 369 175 479,19	593 943 045,58	614 524 499,22
• Matériel de transport	21 636 649,48	21 628 625,31	8 024,17	805 253,33
• Mobilier matériel de bureau et aménagements divers	69 183 009,33	59 818 637,89	9 364 371,44	11 008 534,24
• Autres immobilisations corporelles				0,00
• Immobilisations corporelles en cours	274 724 967,13		274 724 967,13	260 720 812,14
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (D)	2 354 476 590,78	1 512 593 313,54	841 883 277,24	841 826 582,92
• Prêts immobilisés	7 529 666,29	1 270 172,39	6 259 493,90	6 283 860,78
• Autres créances financières	22 915 713,00	294 950,00	22 620 763,00	22 539 701,80
• Titres de participation	2 324 031 211,49	1 511 028 191,15	813 003 020,34	813 003 020,34
• Autres titres immobilisés				
ÉCARTS DE CONVERSION-ACTIF (E)				0,00
• Diminution des créances immobilisées				
• Augmentation des dettes financières				0,00
TOTAL I (A + B + C + D + E)	10 898 631 312,08	8 219 422 485,04	2 679 208 827,04	2 713 032 391,78
STOCKS (F)	668 637 558,78	100 814 635,93	567 822 922,85	610 458 598,05
• Marchandises	265 483,24		265 483,24	265 483,24
• Matières et fournitures consommables	482 221 711,09	89 118 863,21	393 102 847,88	368 861 009,81
• Produits en cours				
• Produits intermédiaires et produits résiduels	141 730 759,44	219 611,54	141 511 147,90	202 544 681,54
• Produits finis	44 419 605,01	11 476 161,18	32 943 443,83	38 787 423,46
CRÉANCES DE L'ACTIF CIRCULANT (G)	926 478 162,66	103 555 186,79	822 922 975,87	942 378 954,98
• Fournisseurs débiteurs avances et acomptes	9 736 417,71	903 438,82	8 832 978,89	14 957 841,66
• Clients et comptes rattachés	834 799 510,71	88 874 486,87	745 925 023,84	798 825 275,47
• Personnel	2 503 340,31	619 384,37	1 883 955,94	1 830 863,27
• État	54 481 236,26		54 481 236,26	114 459 720,81
• Comptes d'associés	1 858 214,85		1 858 214,85	1 858 214,85
• Autres débiteurs	22 694 935,35	13 157 876,73	9 537 058,62	9 944 962,31
• Comptes de régularisation Actif	404 507,47		404 507,47	502 076,61
TITRES ET VALEURS DE PLACEMENT (H)	470 325 586,93		470 325 586,93	134 834 169,74
ÉCARTS DE CONVERSION-ACTIF (I) (éléments circulants)	14 086 698,93		14 086 698,93	21 475 930,91
TOTAL II (F + G + H + I)	2 079 528 007,30	204 369 822,72	1 875 158 184,58	1 709 147 653,68
TRÉSORERIE-ACTIF	92 546 829,67	4 238 253,75	88 308 575,92	73 824 244,54
• Chèques et valeurs à encaisser	17 362 371,76		17 362 371,76	16 870 897,88
• Banques Trésorerie Générale Chèques postaux	74 879 993,89	4 238 253,75	70 641 740,14	56 731 342,15
• Caisse Régions d'avances et accreditifs	304 464,02		304 464,02	222 004,51
TOTAL III	92 546 829,67	4 238 253,75	88 308 575,92	73 824 244,54
TOTAL GÉNÉRAL I + II + III	13 070 706 149,05	8 428 030 561,51	4 642 675 587,54	4 496 004 290,00

BILAN PASSIF (Modèle normal)

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023		
PASSIF	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
CAPITAUX PROPRES	3 308 867 213,98	3 193 379 150,41
• Capital social ou personnel ⁽¹⁾	1 443 600 400,00	1 443 600 400,00
• Moins : actionnaires, capital souscrit non-appelé		
• Capital appelé	1 443 600 400,00	1 443 600 400,00
• Dont versé	1 443 600 400,00	1 443 600 400,00
• Primes d'émission de fusion d'apport	201 299 210,47	201 299 210,47
• Écarts de réévaluation		
• Réserve légale	144 360 040,00	144 360 040,00
• Autres réserves	537 959 259,94	152 006 503,98
• Report à nouveau ⁽²⁾		244 642 298,92
• Résultat net en instance d'affectation ⁽²⁾		
• Résultat net de l'exercice ⁽²⁾	981 648 303,57	1 007 470 697,04
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (A)	3 308 867 213,98	3 193 379 150,41
CAPITAUX PROPRES ASSIMILÉS (B)	1 260 535,75	1 617 200,26
• Subventions d'investissement		
• Provisions réglementées	1 260 535,75	1 617 200,26
DETTES DE FINANCEMENT (C)		
• Emprunts obligataires		
• Autres dettes de financement		
PROVISIONS DURABLES POUR RISQUES ET CHARGES (D)	202 541 020,65	220 337 918,95
• Provisions pour risques	300 000,00	300 000,00
• Provisions pour charges	202 241 020,65	220 037 918,95
ÉCARTS DE CONVERSION-PASSIF (E)		
• Augmentation des créances immobilisées		
• Diminution des dettes de financement		
Total I (A + B + C + D + E)	3 512 668 770,38	3 415 334 269,62
DETTES DU PASSIF CIRCULANT (F)	914 912 251,34	908 156 626,74
• Fournisseurs et comptes rattachés	596 633 608,61	628 833 831,14
• Clients créditeurs avances et acomptes	55 957 226,03	37 043 958,85
• Personnel	33 185 750,69	25 762 827,09
• Organismes sociaux	28 820 231,53	25 642 589,99
• État	130 773 115,11	86 045 967,57
• Comptes d'associés	5 470 859,19	9 270 010,09
• Autres créanciers	64 071 460,18	95 557 442,01
• Comptes de régularisation Passif		
AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (G)	24 731 704,53	32 120 936,51
ÉCARTS DE CONVERSION-PASSIF (Éléments circulants) (H)	2 703 813,09	433 962,45
Total II (F + G + H)	942 347 768,96	940 711 525,70
TRÉSORERIE-PASSIF	187 659 048,20	139 958 494,68
• Crédits d'escompte	309 556,15	362 402,00
• Crédits de trésorerie		
• Banques (Soldes créditeurs)	187 349 492,05	139 596 092,68
Total III	187 659 048,20	139 958 494,68
TOTAL GÉNÉRAL I + II + III	4 642 675 587,54	4 496 004 290,00

(1) Capital personnel débiteur (-) (2) Bénéficiaire (+) ; déficitaire (-)

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES (hors taxes)

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023				
DÉSIGNATION	OPÉRATIONS		TOTAUX DE L'EXERCICE 3 = 2 + 1	TOTAUX DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT 4
	Propres à l'exercice 1	Concernant les exercices précédents 2		
PRODUITS D'EXPLOITATION	3 764 533 441,12		3 764 533 441,12	3 821 508 890,84
• Ventes de marchandises (en l'état)				
• Ventes de biens et services produits	3 764 385 674,00		3 764 385 674,00	3 637 454 211,75
• Chiffre d'affaires	3 764 385 674,00		3 764 385 674,00	3 637 454 211,75
• Variation de stocks de produits (1)	-74 395 208,27		-74 395 208,27	108 998 087,33
• Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même	5 858 262,12		5 858 262,12	10 526 708,54
• Subventions d'exploitation				
• Autres produits d'exploitation				
• Reprises d'exploitation : transferts de charges	68 684 713,27		68 684 713,27	64 529 883,22
Total I	3 764 533 441,12		3 764 533 441,12	3 821 508 890,84
CHARGES D'EXPLOITATION	2 517 597 222,90	2 136 744,17	2 519 733 967,07	2 630 083 077,36
• Achats revendus (2) de marchandises				
• Achats consommés (2) de matières et fournitures	1 405 492 256,75		1 405 492 256,75	1 578 340 041,45
• Autres charges externes	510 091 254,03	1 951 426,47	512 042 680,50	465 639 657,04
• Impôts et taxes	34 833 643,96	182 894,60	35 016 538,56	30 708 011,79
• Charges de personnel	296 381 705,55	2 423,10	296 384 128,65	271 251 234,29
• Autres charges d'exploitation	9 635 841,84		9 635 841,84	20 063 121,73
• Dotations d'exploitation	261 162 520,77		261 162 520,77	264 081 011,06
Total II	2 517 597 222,90	2 136 744,17	2 519 733 967,07	2 630 083 077,36
III RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	1 246 936 218,22	-2 136 744,17	1 244 799 474,05	1 191 425 813,48
PRODUITS FINANCIERS	201 690 481,00	393,30	201 690 874,30	253 904 202,74
• Produits des titres de participation et autres titres immobilisés	155 028 550,00		155 028 550,00	210 392 550,00
• Gains de change	19 338 309,09		19 338 309,09	32 129 805,55
• Intérêts et autres produits financiers	5 847 691,00	393,30	5 848 084,30	9 480 832,72
• Reprises financières ; transferts de charges	21 475 930,91		21 475 930,91	1 901 014,47
Total IV	201 690 481,00	393,30	201 690 874,30	253 904 202,74
CHARGES FINANCIÈRES	57 833 359,90		57 833 359,90	44 433 331,65
• Charges d'intérêts	2 272 923,50		2 272 923,50	3 523 546,56
• Pertes de change	41 473 737,47		41 473 737,47	19 433 854,18
• Autres charges financières				
• Dotations financières	14 086 698,93		14 086 698,93	21 475 930,91
Total V	57 833 359,90		57 833 359,90	44 433 331,65
VI RÉSULTAT FINANCIER (IV-V)	143 857 121,10	393,30	143 857 514,40	209 470 871,09
VII RÉSULTAT COURANT (III + VI)	1 390 793 339,32	-2 136 350,87	1 388 656 988,45	1 400 896 684,57

(1) Variation de stocks : stock final - stock initial ; augmentation (+) ; diminution (-)
 (2) Achats revendus ou consommés : achats - variation de stocks

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES (hors taxes) (suite)

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023				
DÉSIGNATION	OPÉRATIONS		TOTAUX DE L'EXERCICE 3 = 2 + 1	TOTAUX DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT 4
	Propres à l'exercice 1	Concernant les exercices précédents 2		
VII RÉSULTAT COURANT (III+VI)	1 390 793 339,32	-2 136 350,87	1 388 656 988,45	1 400 896 684,57
PRODUITS NON COURANTS	62 148 664,71	7 186,20	62 155 850,91	82 376 151,49
• Produits des cessions d'immobilisations	2 935 416,66		2 935 416,66	19 451 933,34
• Subventions d'équilibre				
VIII				
• Reprises sur subventions d'investissement				
• Autres produits non courants	29 172 518,36	7 186,20	29 179 704,56	17 158 715,83
• Reprises non courantes ; transferts de charges	30 040 729,69		30 040 729,69	45 765 502,32
Total VIII	62 148 664,71	7 186,20	62 155 850,91	82 376 151,49
CHARGES NON COURANTES	77 536 066,79		77 536 066,79	111 955 439,02
• Valeurs nettes d'amortissements des immobilisations cédées	2 568 096,81		2 568 096,81	6 247 054,28
• Subventions accordées				
IX				
• Autres charges non courantes	74 959 293,10		74 959 293,10	103 703 328,40
• Dotations non courantes aux amortissements et aux provisions	8 676,88		8 676,88	2 005 056,34
Total IX				



mazars

Avia Business Center
Bd, Sidi Abdellah Cherif
Casablanca

pwc

Lot 57, Tour CFC,
Casa-Anfa, 20220 Hay Hassani
Casablanca

Aux Actionnaires de la société
CIMENTS DU MAROC S.A
621, Boulevard Panoramique
20 150 Casablanca

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2023

AUDIT DES ETATS DE SYNTHESE

Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 30 mai 2023, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la société Ciments du Maroc, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2023, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de 3 310 127 749,73 MAD dont un bénéfice net de 981 648 303,57 MAD.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société Ciments du Maroc au 31 décembre 2023, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Ciments du Maroc S.A
Page 2

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Evaluation des titres de participation

Risque identifié

Les titres de participation figurent au bilan au 31 décembre 2023 pour un montant net de 813 003 020,34 MAD.

Comme indiqué dans la note A1 de l'état des informations complémentaires (ETIC), les titres de participation sont évalués à chaque clôture au plus faible de leur coût d'entrée et de leur valeur actuelle, celle-ci étant estimée en fonction de l'utilité que la participation présente pour l'entreprise.

L'estimation de la valeur d'utilité des titres de participation requiert l'exercice du jugement de la direction dans son choix des éléments à considérer selon les participations concernées, éléments qui peuvent correspondre selon le cas à des éléments historiques (par exemple, capitaux propres pour certaines entités et transactions récentes pour d'autres) ou à des éléments prévisionnels (perspectives de rentabilité et conjoncture économique dans les pays considérés).

La concurrence et l'environnement économique auxquels sont confrontées certaines filiales, ainsi que l'implantation géographique de certaines d'entre elles, peuvent entraîner une baisse de leur activité et une dégradation du résultat opérationnel.

Du fait des incertitudes inhérentes à certains éléments, notamment à la probabilité de réalisation des prévisions, accrues dans un contexte économique difficile, nous avons considéré que la correcte évaluation des titres de participation constituait un point clé de l'audit.

Réponse d'audit

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des valeurs d'utilité des titres de participation, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté principalement à vérifier que l'estimation de ces valeurs, déterminée par la direction, est fondée sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés et, selon les titres concernés, à :

Pour les évaluations reposant sur des éléments historiques :

- vérifier que les capitaux propres retenus concordent avec les comptes des entités qui ont fait l'objet d'un audit ou de procédures analytiques et que les ajustements opérés, le cas échéant, sur ces capitaux propres sont fondés sur une documentation probante ;
- apprécier comment la direction a pris en considération les prix des transactions récentes et les éventuels faits marquants pouvant impacter les valeurs d'utilité qui en résultent ;

Ciments du Maroc S.A
Page 3

Pour les évaluations reposant sur des éléments prévisionnels :

- obtenir les prévisions d'exploitation et de flux de trésorerie des entités concernées établies par leurs directions opérationnelles sous le contrôle de leur direction générale et approuvées, le cas échéant, par le conseil d'administration ;
- vérifier la cohérence des hypothèses retenues avec l'environnement économique aux dates de clôture et d'établissement des comptes ;
- vérifier que la valeur résultant des prévisions de flux de trésorerie a été ajustée du montant de l'endettement à la date de clôture de l'entité considérée.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;

Ciments du Maroc S.A
Page 4

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous sommes assurés notamment de la sincérité et de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Casablanca, le 25 avril 2024

Les Commissaires aux Comptes

Mazars Audit et Conseil
MAZARS AUDIT ET CONSEIL
76, Bd. Abderrahman
Koutoubia, 7^{ème} Etage
Casablanca - 20250
Abdourahmane
Associé
Tél: +212 5 22 423 423
www.mazars.ma

PwC Maroc

PwC Maroc
Lot 57 Tour CFC, 1ère étage, Casa Anfa,
20220 Hay Hassani - Casablanca
Tél: +212 5 22 85 94 50 à 59 - Fax: +212 5 22 85 94 50
Rég. 138987 - TF: 37889133
IF: 1109756 - OUSJ: 786765
Leila Sijelmassi
Associée



COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2023

BILAN ACTIF CONSOLIDÉ AU 31 DÉCEMBRE 2023

ACTIF	En milliers de dirhams	
	Au 31 décembre 2023	Au 31 décembre 2022
Actif immobilisé	2 657 196	2 728 903
Goodwill	180 792	191 882
Immobilisations incorporelles	560 169	559 585
Immobilisations corporelles	1 659 800	1 711 072
Immobilisations financières	128 678	128 509
Impôt différé actif	127 758	137 855
Titres mis en équivalence	-	-
Actif circulant	2 277 513	2 064 376
Stocks et en-cours	617 025	692 337
Clients et comptes rattachés	815 716	826 899
Autres créances et comptes de régularisation	69 485	141 082
Valeurs mobilières de placement	662 387	307 999
Disponibilités	112 900	96 059
TOTAL ACTIF	4 934 708	4 793 279

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ AU 31 DÉCEMBRE 2023

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES	En milliers de dirhams	
	Au 31 décembre 2023	Au 31 décembre 2022
Chiffre d'affaires	4 333 153	4 067 756
Autres produits d'exploitation	2 359	189 471
Achats consommés	-2 263 407	-2 285 814
Charges de personnel	-313 008	-287 599
Autres charges d'exploitation	-17 493	-32 678
Impôts et taxes	-35 027	-30 788
Dotations d'exploitation	-278 415	-293 245
Résultat d'exploitation	1 428 162	1 327 103
Charges et produits financiers	-3 002	-6 351
Résultat courant	1 425 160	1 320 752
Charges et produits non courants	-17 967	-31 817
Impôts sur les résultats	-401 801	-360 490
Résultat net des entreprises intégrées	1 005 391	928 445
Quote-part dans les résultats des entreprises incluses par mises en équivalence	0	0
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	-11 090	-11 090
Résultat net de l'ensemble consolidé	994 301	917 355
Résultat minoritaire	-24 107	-12 275
Résultat net part Groupe	970 195	905 080
Résultat net consolidé par action en dirhams	67	63
Nombre d'actions	14 436 004	14 436 004

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS (part groupe)

	En milliers de dirhams						
	Capital	Primes	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Autres		Total des capitaux propres
				Écart de conversion	Titres de l'entreprise consolidée	Total autres	
Situation au 31.12.2021	1 443 600	140 999	1 006 363	1 197 051			3 788 013
Affectation du résultat 2021			1 197 051	-1 197 051			0
Distribution par l'Ese consolidante			-1 371 420				-1 371 420
Résultat consolidé 2022				905 080			905 080
Augmentation du capital							0
Autres affectations		2 955	-3 102				-147
Situation au 31.12.2022	1 443 600	143 954	828 892	905 080			3 321 526
Affectation du résultat 2022			905 080	-905 080			0
Distribution par l'Ese consolidante			-866 160				-866 160
Résultat consolidé 2023				970 195			970 195
Augmentation du capital							0
Autres affectations		2 955	200,09				3 155
Situation au 31.12.2023	1 443 600	146 908	868 012	970 195			3 428 715

BILAN PASSIF CONSOLIDÉ AU 31 DÉCEMBRE 2023

PASSIF	En milliers de dirhams	
	Au 31 décembre 2023	Au 31 décembre 2022
Capitaux propres (part Groupe)	3 428 715	3 321 526
Capital	1 443 600	1 443 600
Primes d'émission et de fusion	146 908	143 954
Réserves	868 012	828 892
Résultat net part Groupe	970 195	905 080
Autres	0	0
Intérêts minoritaires	47 107	38 713
Provisions pour risques et charges	205 426	223 755
Dettes	1 253 460	1 209 285
Emprunts et dettes financières	0	407
Fournisseurs et comptes rattachés	708 629	745 243
Autres dettes et comptes de régularisation	357 172	323 676
Trésorerie - Passif	187 659	139 958
Total du passif	4 934 708	4 793 279

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ	En milliers de dirhams	
	Au 31 décembre 2023	Au 31 décembre 2022
Résultat net des sociétés intégrées	994 301	917 355
Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non-liés à l'activité		
* Dotations nettes consolidées	179 228	229 022
* Reprises subventions d'investissements	0	0
* Variation des impôts différés	-2 134	-431
* Plus ou moins-values de cessions nettes d'impôt	0	0
* Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	0	0
* Autres impacts sans incidence sur la trésorerie	0	0
Capacité d'autofinancement des sociétés intégrées	1 171 395	1 145 947
Dividendes reçus de sociétés mises en équivalence	0	0
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	192 027	-640 803
Flux net de trésorerie généré par l'activité	1 363 423	505 144
Acquisitions d'immobilisations, nettes d'impôt	-161 027	-366 729
Cessions d'immobilisations, nettes d'impôt Prise dans le résultat	2 935	19 452
Variation immobilisations financières	168	-1 552
Incidence des variations de périmètre	0	-7 113
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-157 924	-355 942
Dividendes versé aux actionnaires de la société mère	-866 160	-1 371 420
Dividendes versé aux minoritaires des sociétés intégrées	-15 402	-20 809
Augmentations de capital en numéraire	0	0
Émissions d'emprunts	0	0
Remboursement d'emprunts	-407	-1 825
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	-881 970	-1 394 054
Variation de trésorerie	323 529	-1 244 852
Trésorerie d'ouverture	264 099	1 508 952
Trésorerie de clôture	587 629	264 099
Incidence des variations des monnaies étrangères		
Variation de trésorerie	323 529	-1 244 852





mazars

Avia Business
Bd, Sidi Abdellah Cherif
Casablanca



Lot 57, Tour CFC, Casa-Anfa
20220 Hay Hassani
Casablanca

Aux Actionnaires de la société
CIMENTS DU MAROC S.A
621, Boulevard Panoramique
20 150 Casablanca

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES ETATS DE SYNTHESE CONSOLIDES
EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2023**

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états de synthèse consolidés de la société Ciments du Maroc et de ses filiales (le « groupe »), qui comprennent le bilan consolidé au 31 décembre 2023, ainsi que le compte de produits et charges consolidé, le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC), y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états de synthèse consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de 3 475 822 KMAD dont un bénéfice net consolidé de 994 301 KMAD.

Nous certifions que les états de synthèse consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du groupe au 31 décembre 2023, ainsi que du résultat de l'ensemble consolidé pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Ciments du Maroc S.A
Page 2

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Evaluation des titres de participation non consolidés

Risque identifié

Les titres de participation non consolidés figurent au bilan consolidé au 31 décembre 2023 pour un montant net de 94 277 KMAD, compris dans un total d'immobilisations financières de 128 678 KMAD.

Comme indiqué dans la note « Principes et règles de consolidation » de l'Etat des informations complémentaires, les titres de participation non consolidés sont comptabilisés à la clôture au plus faible de leur coût d'entrée et de leur valeur actuelle, celle-ci étant estimée en fonction de l'utilité que la participation présente pour l'entreprise.

L'estimation de la valeur d'utilité des titres de participation requiert l'exercice du jugement de la direction dans son choix des éléments à considérer selon les participations concernées, éléments qui peuvent correspondre à des éléments prévisionnels (perspectives de rentabilité et conjoncture économique dans les pays considérés).

La concurrence et l'environnement économique auxquels sont confrontées certaines filiales et participations, ainsi que l'implantation géographique de certaines d'entre elles, peuvent entraîner une baisse de leur activité et une dégradation de leur résultat opérationnel.

Du fait des incertitudes inhérentes à certains éléments, notamment à la probabilité de réalisation des prévisions, accrues dans un environnement économique difficile, nous avons considéré que la correcte évaluation de ces titres de participation non consolidés constituait un point clé de l'audit.

Réponse d'audit

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des valeurs d'utilité des titres de participation non consolidés, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté principalement à vérifier que l'estimation de ces valeurs, déterminée par la direction, est fondée sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés et, selon les titres concernés, à :

- obtenir les prévisions d'exploitation et de flux de trésorerie des entités concernées établies par leurs directions opérationnelles sous le contrôle de leur direction générale et approuvées, le cas échéant, par le conseil d'administration ;
- vérifier la cohérence des hypothèses retenues avec l'environnement économique aux dates de clôture et d'établissement des comptes ;
- vérifier que la valeur résultant des prévisions de flux de trésorerie a été ajustée du montant de l'endettement à la date de clôture de l'entité considérée.

Ciments du Maroc S.A
Page 3

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse consolidés conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation.

Ciments du Maroc S.A
Page 4

Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états de synthèse consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états de synthèse consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 25 avril 2024

Les Commissaires aux Comptes

Mazars Audit et Conseil
MAZARS AUDIT ET CONSEIL
76, Bd Abdoumoumin
Résidence Koussoula - Maroc
Casablanca - Maroc
Tél. : +212 522 423 423
www.mazars.ma
Abdou Diop
Associé

PwC Maroc

PwC Maroc
Lot 57, Tour CFC, 16ème étage, Casa Anfa,
20220 Hay Hassani - Casablanca
T1 : +212 (0) 522 84 94 50 - T2 : +212 (0) 522 84 94 50
Fax : +212 (0) 522 84 94 50
IF : 1194748 - CNIS : 758245

Leïla Sijelmassi
Associée